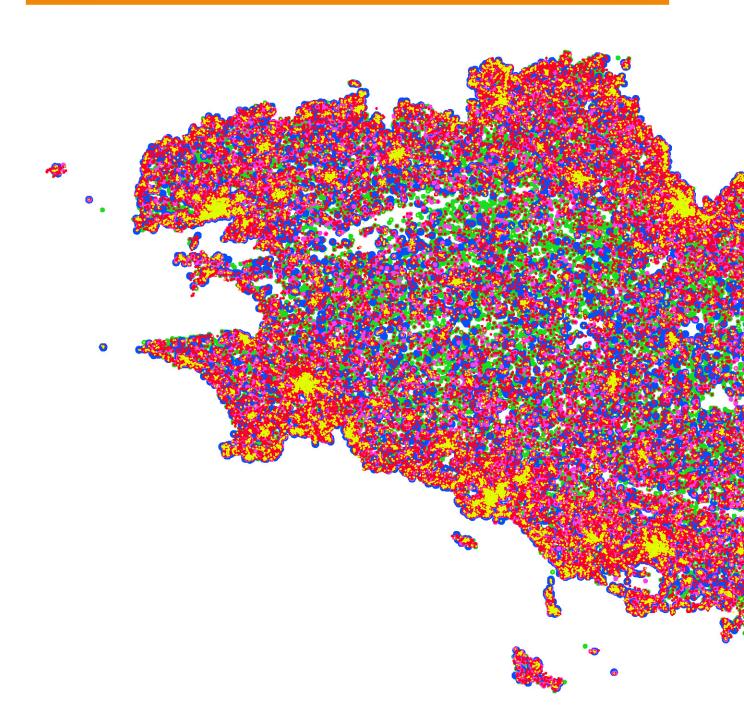
QUELLES COOPÉRATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS

POUR CONSTRUIRE L'AVENIR D'UN OUEST BRETON INVENTIF ET ATTRACTIF?

Juin 2018

ANIMATION I Table ronde





SOMMAIRE

Introduction	3
La Bretagne dans le paysage des nouvelles régions	4
L'intercommunalité bretonne redessinée surtout en Côtes d'Armor et Morbihan	5
La création de la métropole de Brest : un changement dans la continuité ?	6
L'alliance des territoires : une substitution à l'aménagement du territoire ?	7
L'Ouest breton : des habitudes de coopération	8
Quelles conséquences tirer de l'émergence d'un rôle spécifique dévolu aux métropoles dans l'organisation territoriale ?	9
Et la proximité dans tout ça ?	12
Préparer l'avenir	13
Références	14

INTRODUCTION

Inscrire l'Ouest breton dans une organisation territoriale de la République en mutation

L'organisation territoriale de la République a beaucoup évolué ces dernières années. Les principaux changements ont porté sur le redécoupage des régions et des intercommunalités. La carte communale évolue elle aussi plus discrètement. En parallèle, les compétences ont été redistribuées, entre régions, départements et intercommunalités, parmi lesquelles les métropoles. La pertinence de cette évolution est à considérer en termes d'adaptation de la conduite des politiques publiques face aux changements de nos modes de vie d'une part, et du fonctionnement économique de notre société d'autre part.

En termes de modes de vie, il y a déjà bien longtemps qu'on ne vit plus l'essentiel de son temps dans une seule commune. Le plus souvent on loge dans une commune, on travaille dans une autre, on fait ses achats ou pratique ses loisirs dans d'autres¹. La réalité du quotidien vécu est donc supracommunale, ce qui conduit à interroger la possibilité d'une offre de services à la population consolidée à cette échelle du vécu quotidien de l'habitant.

S'agissant de l'organisation économique de notre société, de la même façon, les entreprises envisagent leur développement à des échelles qui dépassent souvent les limites intercommunales et les mobilités domicile-travail s'organisent à l'échelle de ce que l'on appelle les zones d'emploi, qui se sont dilatées dans le temps².

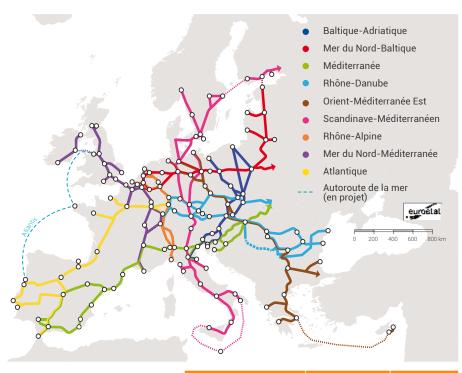
Au-delà de cette dimension locale, nous vivons dans une économie de marché qui place les entreprises, les travailleurs, et donc aussi les territoires, en concurrence. Les protections économiques aux frontières ont été réduites, de même que l'intervention publique au travers, notamment, de la présence territoriale des grands opérateurs nationaux tels que France Télécom, La Poste, la SNCF... La mondialisation, conjuguée au retrait de l'intervention publique, se traduit par une tendance à la concentration de l'emploi dans les principaux pôles urbains. Ce phénomène participe à la dynamique que l'on appelle métropolisation. Et cette dynamique concerne tous les territoires, qu'ils soient proches ou non d'une métropole.

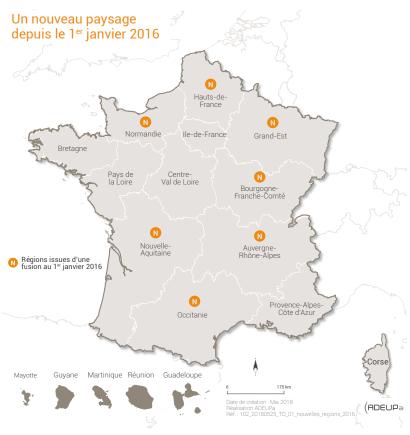
La question qui se pose donc pour les collectivités comme pour les entreprises est celle de savoir comment être les mieux organisées pour agir et préparer l'avenir dans ce monde où l'espace du quotidien s'est dilaté du fait de l'essor des mobilités, et dans lequel les facteurs de concurrence entre territoires s'appellent cadre de vie, accessibilité, qualification de la main d'œuvre, enseignement supérieur, culture, ou encore capacité à se saisir des transitions numériques ou écologiques comme leviers pour construire un avenir désirable.

La présente publication reprend le contenu d'une intervention de Benjamin Grebot, directeur de l'ADEUPa, lors d'une table ronde organisée par le conseil de développement du pays de Brest puis d'un séminaire des élus de Morlaix Communauté. Elle a pour objet de partager quelques points de repère sur les évolutions institutionnelles en cours.

La Bretagne dans le paysage des nouvelles régions

Depuis le 1er janvier 2016 la France métropolitaine compte 13 régions. Cette nouvelle carte des régions vise, selon ses auteurs, à mieux les positionner dans le jeu de la concurrence européenne. Dans ce nouveau paysage, la Bretagne est 10^{ème} par le critère de population, devant la Bourgogne Franche-Comté, le Centre Val de Loire et la Corse. Ouverte sur le monde par les voies maritimes, forte d'une culture portée par ses habitants et ses entrepreneurs, elle reste à l'écart des principales voies terrestres de communication en Europe. Elle connait une croissance démographique et économique particulièrement structurée autour de l'axe Rennes-Nantes. La moitié Ouest de la région connaît, elle, des dynamiques plus faiblement positives, voire négatives.





	Population municipale 2015	Superficie (km²)
Ile-de-France	12 082 144	12 011
Auvergne-Rhône- Alpes	7 877 698	69 711
Hauts-de-France	6 009 976	31 813
Nouvelle-Aquitaine	5 911 482	83 809
Occitanie	5 774 185	72 724
Grand Est	5 559 051	57 433
Provence-Alpes- Côte d'Azur	5 007 977	31 400
Pays de la Loire	3 718 512	32 082
Normandie	3 339 131	29 906
Bretagne	3 293 850	27 208
Bourgogne- Franche-Comté	2 820 940	47 784
Centre-Val de Loire	2 578 592	39 151
Corse	327 283	8 680
Réunion	850 727	2 505
Guadeloupe	397 990	1 703
Martinique	380 877	1 128
Guyane	259 865	83 534
Mayotte	226 915	2 504

L'intercommunalité bretonne redessinée... surtout en Côtes d'Armor et Morbihan

Comme la carte des régions, la carte de France de l'intercommunalité a beaucoup évolué. En Bretagne cette réforme a été conduite de façon variable selon les départements.

En Côtes d'Armor, par exemple, le nombre des EPCI a été divisé par trois et les intercommunalités sont majoritairement devenue des communautés d'agglomération, ce que l'on peut interpréter comme le passage à une gouvernance qui reconnaît le fait urbain et entend être actrice dans la dynamique de métropolisation. De fait, le Préfet des Côtes d'Armor a appliqué les instructions gouvernementales qui demandaient de faire évoluer les périmètres pour les ajuster au plus près des bassins de vie et d'emploi³.

En Finistère, la carte n'a que peu évolué. Les fusions ont concerné principalement des EPCI qui en avaient l'obligation au regard des seuils légaux, ainsi que Quimper communauté, devenue Quimper Bretagne Occidentale par fusion avec la communauté de communes du Pays Glazik et la commune de Quéménéven. La pointe bretonne, et singulièrement le pays de Brest, étaient en avance en matière d'organisation intercommunale. Mais dans le nouveau contexte régional, les communautés de communes finistériennes ont désormais une taille inférieure à la taille moyenne des EPCI bretons. Et le Finistère compte la moitié des communautés de communes bretonnes de moins de 25 000 habitants.

Bien que les communautés de communes aient pris, comme ailleurs, de nouvelles compétences tant en termes de développement économique que d'aménagement du territoire, le Finistère peut progressivement devenir un territoire dont les organisations se font dépasser, dans le paysage régional et national, à la fois en termes de poids politique et de capacité technique et financière.

Dans ce contexte, les structures de coopération intercommunautaires cherchent à se renforcer : les groupements d'intérêt public du pays de Morlaix et du pays du

Centre Ouest Bretagne ont été constitués en pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) en 2017, des études sont engagées en vue de la création en 2018 d'un pôle métropolitain de Cornouaille et une réflexion a été ouverte sur l'avenir du pôle métropolitain du Pays de Brest et le renforcement de la métropole brestoise. Cette logique finistérienne de coopération à l'échelle des pays contraste avec la dynamique costarmoricaine où les Pays sont fragilisés. Ces dynamiques contrastées posent question en termes d'échelle des futurs contrats de partenariat avec la Région et l'Europe, mais aussi en termes d'échelle de mise en cohérence des démarches de planification (lien entre les schémas de cohérence territoriale (Scot) et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLUi)).

LES PLUS PEUPLÉS

Rennes métropole
Brest métropole
Lorient Agglomération
439 749
213 171
206 982

LES MOINS PEUPLÉS

Belle-Ile-en-Mer 5 448
Monts d'Arrée Communauté 8 605
Haute Cornouaille 15 459

AVEC LE PLUS DE COMMUNES

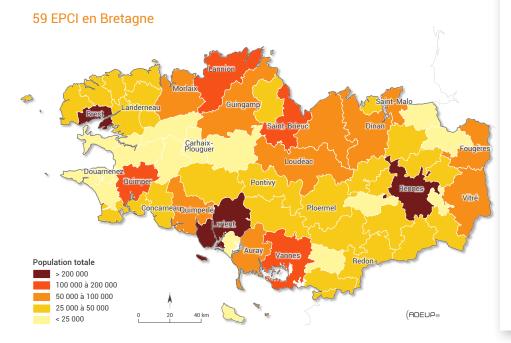
Dinan Agglomération 65 Lannion-Trégor Communauté 60 Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglo 57

AVEC LE MOINS DE COMMUNES

Belle-Ile-en-Mer
Blavet Bellevue Océan
Douarnenez Communauté
5

57 504 population moyenne des

21 nombre moyen de communes des 59 EPCI



La création de la métropole de Brest : un changement dans la continuité ?

À côté des fusions de communautés de communes, et des renforcements de compétences de l'ensemble des EPCI. l'accès de Brest au statut de métropole constitue un changement important sur la carte intercommunale de l'Ouest breton. C'est un changement dont la portée est probablement peu perçue localement, puisqu'il n'affecte pas le périmètre de l'ancienne communauté urbaine, et que très marginalement ses compétences, tout justes renforcées par le transfert de quatre compétences départementales (l'aide aux jeunes en difficulté, la prévention spécialisée, le fond solidarité logement et la gestion des routes départementale à l'intérieur des panneaux d'agglomération). En outre, Brest est la plus petite des vingtdeux métropoles françaises, avec huit communes et 210 000 habitants.

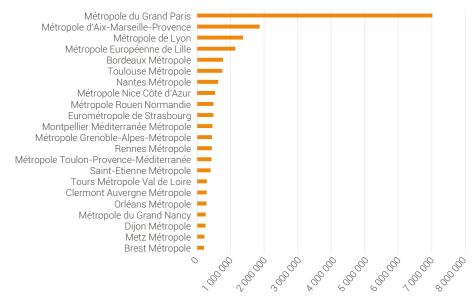
Le statut de métropole traduit la reconnaissance d'un acquis, puisque la communauté urbaine exerçait déjà toutes les compétences d'une métropole. Il marque aussi la reconnaissance de l'importance des fonctions commandement stratégique à la pointe bretonne, particulièrement dans domaine de la Défense⁴, et la contribution de la métropole à un aménagement équilibré du territoire. Dans son rapport de 2017 sur les finances publiques locales, la cour des comptes évoque la métropole brestoise en ces termes : « Alors que l'exposé des motifs de la loi MAPTAM précise qu'une métropole rassemble des fonctions tertiaires supérieures, cette dimension n'est guère prise en compte lors de leur création. Seul un cas de création prévu par la loi prend en considération les fonctions de commandement stratégique de l'Etat exercées sur le territoire de l'EPCI ainsi que son rôle en matière d'équilibre du territoire national »5.

L'accès de Brest au statut de métropole constitue un changement institutionnel beaucoup plus significatif qu'il y paraît, si on le place dans le contexte national. La création des métropoles confirme en effet un changement de conception de l'aménagement du territoire en France. Elle accentue, dans le prolongement des orientations européennes, de la mise en place de pôles de compétitivité et des projets d'investissements d'avenir,

le passage d'un Etat aménageur à un Etat qui se place, d'une part dans un soutien aux champions nationaux dans la compétition économique européenne et mondiale, et d'autre part dans un soutien aux territoires en risque de décrochage définitif. La loi définit ainsi la métropole comme « un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plusieurs communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif. culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire du territoire régional. Elle valorise les fonctions économiques métropolitaines, ses réseaux de transport et ses ressources universitaires, de recherche et d'innovation, dans un esprit de coopération régionale et interrégionale et avec le souci d'un développement territorial équilibré⁶ ». La métropole assure également la promotion internationale du territoire.

De fait, la métropole brestoise (aux deux sens du territoire et de l'institution qui a la charge de gérer ce territoire) est au cœur de la mise en relation des acteurs économiques de l'Ouest breton avec leurs partenaires européens et mondiaux7. Assurer durablement ce rôle de connexion de l'économie française à l'économie mondiale, et ce relais vers les territoires voisins, implique que la métropole brestoise conserve et renforce sa capacité à capter des investissements nationaux, européens et mondiaux et à accompagner le développement des entreprises et des savoir-faire français à l'étranger. C'est en ce sens que le pacte Etat-métropole inclut, pour la métropole brestoise, un soutien à la structuration d'un campus mondial de la mer⁸ qui vient renforcer la position de leader de l'Ouest breton dans le domaine des sciences marines9.

Population des métropoles (2015)



L'alliance des territoires : une substitution à l'aménagement du territoire ?

C'est ce changement de conception de l'aménagement et du développement du territoire qui conduit à ce que les métropoles soient associées de plein droit à l'élaboration des schémas régionaux et du contrat de plan Etat-région¹⁰. C'est aussi pour cela que ce statut permet l'accès à des financements et des appels à projets spécifiques. Cela suppose que la métropole ait la capacité à atteindre la masse critique qui lui permette de jouer ce rôle, et en particulier d'être qualifiée dans ces appels à projets mais aussi d'avoir la capacité budgétaire à mobiliser la part locale exigée dans les dispositifs de cofinancement. Et plus l'assise financière de la métropole est étroite plus cette part est difficile à mobiliser, a fortiori dans le contexte actuel de contraction des finances publiques.

Au-delà, le statut de métropole est logiquement un élément de référence pour maintenir et soutenir le développement des grands équipements et services publics d'Etat, tels les universités, les centres hospitaliers universitaires et les établissements publics nationaux. Force est de constater que, dans ces domaines, l'accès aux financements de l'excellence est également loin d'être un acquis.

Dans cette pratique des politiques publiques, qui place les territoires en concurrence par le prisme de l'excellence dans les domaines de l'innovation et du développement économique, une nouvelle notion émerge, qui tend à se substituer à la notion d'aménagement des territoires : « l'alliance des territoires »11. On retrouve ce glissement sémantique dans le nom du ministère en charge de l'aménagement du territoire, qui s'appelle Ministère de la Cohésion des territoires, et dans le changement de nom de la Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale (DATAR), successivement devenue Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) et plus récemment Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET). Cette évolution se retrouve également dans les pactes conclus entre l'Etat et chacune des métropoles puisqu'ils comportent chacun deux



volets : un volet « innovation » et un volet « coopération territoriale ». C'est à partir du contrat de réciprocité ville-campagne conclu entre la métropole de Brest et le Pays du Centre Ouest Bretagne¹² qu'a été structurée la logique de coopération territoriale retenue dans l'ensemble des pactes État-métropoles.

L'Ouest breton : des habitudes de coopération

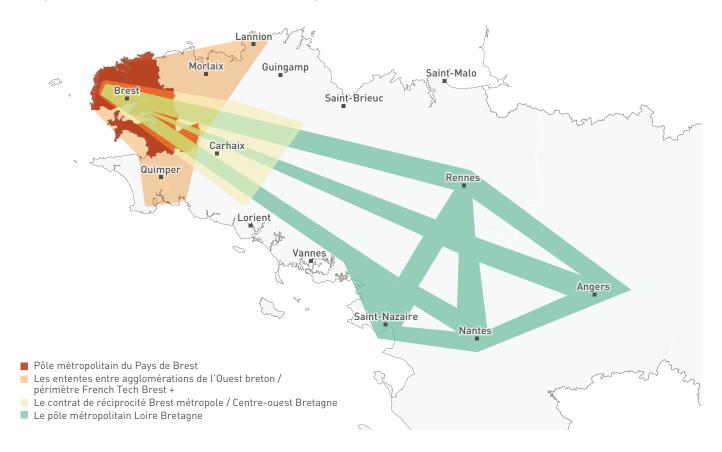
De fait, la métropole brestoise est identifiée au niveau national comme celle qui a déployé le dispositif de coopération le plus innovant avec l'ensemble des territoires avec lesquels elle interagit. C'est paradoxalement parce qu'elle est la plus petite qu'elle a dû développer bien avant les autres une logique de coopérations interterritoriales, qui se traduit par les coopérations au sein du Pays de Brest¹³, au sein d'ententes avec Quimper, Morlaix, Lannion¹⁴, ou encore au sein du premier contrat de réciprocité ville-campagne élaboré en France et qui engage la métropole et le Pays du Centre

Ouest Bretagne¹⁵. Ces coopérations ont d'ores et déjà produit des résultats emblématiques tels que l'existence d'un Scot unique à l'échelle du Pays de Brest, la labellisation de l'écosystème numérique French Tech Brest+ qui associe Brest à Quimper, Morlaix Lannion¹⁶, la démarche de structuration d'un campus mondial de la mer qui associe les acteurs de Brest à ceux de Roscoff ou Concarneau, la mise en commun de l'exploitation des plateformes aéroportuaires de Brest et Quimper, ou encore l'intégration de l'hôpital de Carhaix au CHRU de Brest.

Au-delà des coopérations institutionnelles, la métropole brestoise est également le socle d'une offre d'ingénierie partagée avec les territoires voisins. C'est par exemple le cas de l'agence d'urbanisme, de l'agence locale de l'énergie, de la société publique locale pour la gestion de l'eau, de la société d'économie mixte pour le traitement et la valorisation des déchets. etc.

La métropole brestoise est identifiée au niveau national comme celle qui a déployé le dispositif de coopération le plus innovant avec l'ensemble des territoires avec lesquels elle interagit.

Coopérations et alliances territoriales de la métropole de Brest



Quelles conséquences tirer de l'émergence d'un rôle spécifique dévolu aux métropoles dans l'organisation territoriale?

Cette émergence d'un rôle spécifique dévolu aux métropoles, parmi les autres EPCI, en termes de compétitivité et d'aménagement du territoire est essentielle à comprendre. Car elle pose la question de la consolidation des mécanismes de coopération interterritoriale autour de la métropole, pour rendre plus tangible la réalité de l'alliance des territoires¹⁷. Cette question n'est pas spécifique à la France et se pose, en des termes différents, dans la plupart des pays européens¹⁸.

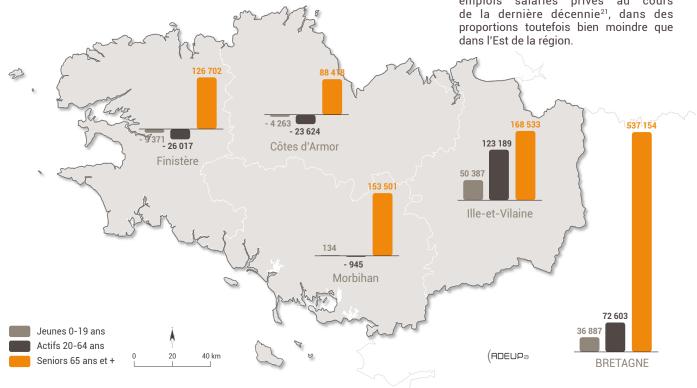
La question du renforcement de la métropole brestoise et des coopérations entre territoires de l'Ouest breton est d'autant plus importante que l'avenir des départements est lui aussi en débat ; aujourd'hui moins du point de vue de leur existence que des moyens dont ils disposent pour mener à bien leurs missions. Si la fusion départementmétropole est toujours à l'étude dans un sous-ensemble de cinq à six métropoles qui pourraient se détacher des 22 actuelles pour se positionner comme métropoles européennes, la question qui se pose en Finistère est davantage celle de la capacité du Conseil départemental à intervenir, à moyen terme, au-delà des dépenses obligées qu'il supporte au titre des solidarités sociales. L'affaiblissement des départements, qui sont chefs de file des solidarités territoriales, pose la question de l'avenir de la solidarité entre les territoires, notamment au travers de la

capacité à financer les investissements en termes d'accessibilité, mais aussi d'enseignement supérieur, etc.

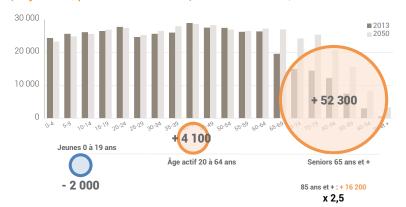
La question qui se pose est donc celle de l'organisation territoriale la plus adaptée pour dessiner l'avenir de la pointe bretonne, en sachant que les indicateurs d'évolution de la démographie, de l'emploi et du chômage placent l'Ouest breton en queue du peloton régional. Le risque est celui d'un progressif décrochage de l'Ouest breton au regard de ces indicateurs¹⁹. Doiton gérer une progressive décroissance de la population active, comme le laissent entrevoir les projections de l'Insee, ou s'agit-il d'écrire un autre scénario²⁰ ?

La question se pose au sein d'un territoire de l'Ouest breton qui connaît une dynamique économique négative et au sein duquel la zone d'emploi de Brest est la seule à avoir créé des emplois salariés privés au cours de la dernière décennie²¹, dans des proportions toutefois bien moindre que dans l'Est de la région.

Projection d'évolution de la population bretonne entre 2013 et 2050 (+ 646 600 habitants) Source Insee, Omphale 2017, scénario central



Projection d'évolution de la population entre 2013 et 2050 en Finistère, selon 3 classes d'âge par pays (Pays COB, partie finistérienne) - Source Insee, Omphale 2017, scénario central



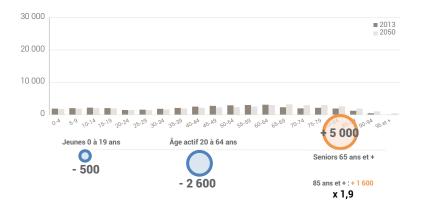
Pays de Brest (+ 54 400 habitants)



Pays de Cornouaille (+ 24 400 habitants)



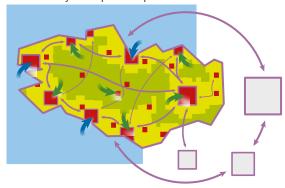
Pays de Morlaix (+ 7 700 habitants)



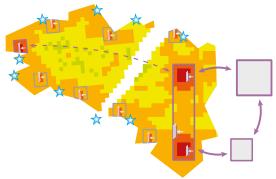
Pays du Centre-Ouest Bretagne (+ 1 900 habitants)

Quelle Bretagne en 2040 ? Trois scénarios prospectifs

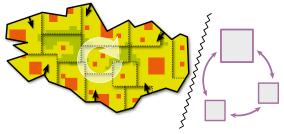
Le pouvoir croissant des régions et métropoles s'articule avec les villes intermédiaires et les espaces à faible densité. Le développement de la Bretagne s'insère dans une dynamique européenne renouvelée.



Les collectivités ont des capacités d'intervention réduites la croissance et l'activité se concentrent dans quelques métropoles.



La croissance se tarit ; l'État est en retrait. La Bretagne mobilise ses forces à satisfaire ses besoins par elle-même.

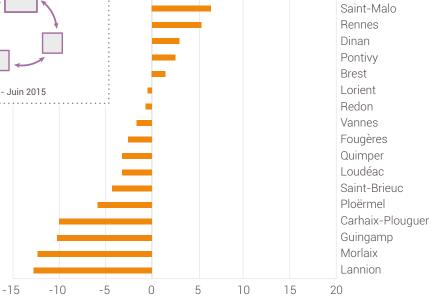


Source: Territoires bretons en perspective et prospective - Juin 2015



Évolution de l'emploi salarié privé en Bretagne de fin 2007 à fin 2016 (en %)

Vitré



Et la proximité dans tout ça ?

Le questionnement qui vient d'être déroulé éclaire les enjeux d'évolution de l'organisation institutionnelle de l'Ouest breton au regard des enjeux économiques. La guestion de la place de l'habitant se pose avec au moins autant d'acuité car il ne faudrait pas réduire le territoire à un support d'activité économique. L'espace de contact entre les habitants et leurs élus de proximité reste majoritairement la commune, ce dont témoigne la forte participation aux élections municipales. Il est donc nécessaire que les évolutions de l'organisation intercommunale préservent ce lien de proximité et de mise en débat de l'action publique. Il s'agit ainsi d'éviter la décontextualisation et l'homogénéisation de la production des lieux de vie et d'assurer la prise en compte des caractéristiques qui font le patrimoine collectif local. Pour cela, les nouvelles intercommunalités ont mis en place des chartes de gouvernance précisant le rôle des maires et des conseils municipaux dans la conduite des politiques communautaires. Elles ont parfois déconcentré, voire décentralisé, une partie de leurs politiques et de leurs services à des échelles intermédiaire entre commune et intercommunalité. Cela implique une dynamique politique et managériale qui permette des échanges fluides entre la stratégie globale et les initiatives locales. De tels échanges ont vocation à se mettre en place tant entre élus qu'entre responsables des services support, des services d'étude et de conception et des services en charge des interventions de proximité. Le principe de subsidiarité, qui conduit à ne faire remonter à l'échelon de décision le plus intégré que ce qui mérite de l'être, trouve ainsi progressivement place dans l'organisation de l'action locale. Poussé plus avant, en s'ouvrant sur la participation citoyenne, il permet la mise en valeur du patrimoine territorial de chaque commune par les habitants qui y vivent. Il est ainsi fréquent, dans les communes rurales, que des bénévoles gèrent la bibliothèque ou que les associations sportives entretiennent les sentiers de randonnée. Il s'agit d'éléments du vivre ensemble qu'une évolution institutionnelle doit prendre garde de préserver.

Dans le même temps, le paysage communal évolue lui aussi. Alors que la France compte encore à elle seule un tiers des communes d'Europe, un mouvement de création de communes nouvelles est engagé.

Département	Les communes nouvelles	Population municipale 2015	Nombre de communes fusionnées
CÔTES- D'ARMOR	DINAN	14 075	2
	LAMBALLE	13 465	2
	PORDIC	7 019	2
	BINIC-ETABLES-SUR-MER	6 922	2
	LE MENE	6 397	7
	PLOEUC L'HERMITAGE	4 055	2
	PLEMET	3 630	2
	BEAUSSAIS SUR MER	3 474	3
	JUGON LES LAC COMMUNE NOUVELLE	2 481	2
	GUERLEDAN	2 460	2
	BON REPOS SUR BLAVET	1 274	3
FINISTÈRE	MILIZAC-GUIPRONVEL	4 393	2
	AUDIERNE	3 708	2
	SAINT-THEGONNEC-LOC-EGUINER	3 016	2
	PLOUNEOUR-BRIGNOGAN-PLAGES	1 947	2
	CHATEAUGIRON	9 561	3
	GUIPRY-MESSAC	6 888	2
ILLE ET VILAINE	MAEN ROCH	4 719	2
	VAL D'ANAST	3 908	2
	LES PORTES DU COGLAIS	2 359	3
	LA CHAPELLE DU LOU DU LAC	998	2
MORBIHAN	THEIX-NOYALO	7 907	2
	LA GACILLY	3 956	3
	EVELLYS	3 462	3
	CARENTOIR	3 291	2
	LE VAL D'OUST	2 652	3

À l'instar de la carte intercommunale, la carte communale bouge cependant moins en Finistère que dans les autres départements. Les phénomènes sont probablement liés, l'évolution de la carte intercommunale semblant induire en retour un ajustement progressif des périmètres de l'action communale.

Au 1er janvier 2018, la région compte 26 communes nouvelles issues de fusions d'anciennes collectivités. Une majorité d'entre elles associe deux communes (18), 7 communes sont nées de la fusion de trois communes et une seule, la commune du Mené rassemble à elle seule les sept communes de l'ancienne communauté de communes du Mené.

1 en

en Côtes d'Armor

6

en Ille-et-Vilaine en Morbihan

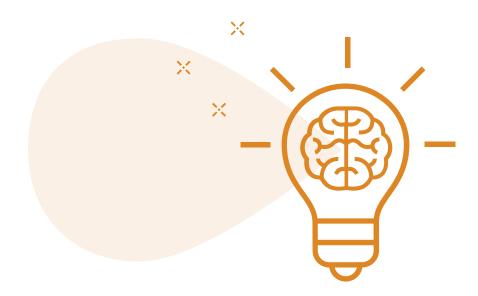
5

en Finistère

Préparer l'avenir

L'importante évolution du paysage national au cours des dernières années a peu impacté la pointe bretonne. L'analyse du contexte local conduit-elle à penser que les collectivités finistériennes sont parées pour l'avenir ? Ou que leur antériorité en termes collaboration peut aujourd'hui permettre d'écrire une nouvelle page dans l'histoire des coopérations locales, en tendant vers encore plus de cohérence entre les politiques menées à l'intérieur des bassins de vie et d'emploi ?

Dans cette réflexion, comment faire la part des choses entre ce qui relève d'un enjeu de proximité avec l'habitant-citoyen et ce qui relève d'un enjeu de positionnement des acteurs territoriaux dans les mutations de l'économie européenne et mondiale ? Plus que de compétition, il s'agit de penser l'organisation territoriale qui permettra à l'Ouest breton d'innover, d'entreprendre, de développer des modèles s'inscrivant dans les transitions sociales, écologiques et techniques que nous connaissons pour préparer l'avenir. Et ainsi offrir à ceux qui y vivent, habitent, travaillent, la perspective d'un futur enthousiasmant et épanouissant.



Références

- 1. Quels bassins de vie en Finistère Atlas des dynamiques territoriales, ADEUPa. 2015
- 2. Développement économique de Brest métropole et attractivité résidentielle des EPCI voisins vont de pair,

Insee-ADEUPa, 2018

3. Instruction relative à l'application des dispositions des articles 33, 35 et 40 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République relatifs à l'élaboration et à la mise en œuvre des nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (SDCI), Ministres de l'intérieur, de la décentralisation

4. Impact économique de la défense sur le territoire de la base de défense de Brest-Lorient

et de la fonction publique, Secrétaire d'Etat

à la réforme territoriale, 2015

ADEUPa, 2016

5. Les finances publiques locales -Rapport sur la situation financière et la gestion des collectivités territoriales et de leurs établissements publics

Cour des comptes, octobre 2017

- 6. Article L5217-1 du code général des collectivités territoriales
- 7. Atlas de l'Ouest breton, attractivité et rayonnement

ADEUPa, 2016

- 8. Pacte État Brest métropole 2017
- 9. Activités de recherche scientifique et développement économique des territoires - le cas des sciences de la mer en Bretagne Occidentale

Kevin Charles, UBO, 2016

- 10. Article L5217-2 VI du code général des collectivités territoriales
- 11. Quand l'action publique intègre l'interdépendance des territoires urbains, péri-urbains et ruraux : l'alliance des territoires

ADDRN, ADEUPa, AUDIAR, AURA, AURAN, 2017

12. Contrat de réciprocité ville-campagne (expérimentation nationale) valant contrat de coopération territoriale

Brest métropole, Pays du Centre Ouest Bretagne, 2016

- 13. Pôle métropolitain du Pays de Brest, in Les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales FNAU, 2017
- 14. Brest métropole et les communautés d'agglomération de l'Ouest breton, un réseau d'ententes pour un développement territorial solidaire, in Les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales FNAU, 2017

15. Brest métropole et le pays du Centre Ouest Bretagne, un contrat de réciprocité pour cultiver la complémentarité ville-campagne, in Les pôles métropolitains, accélérateurs de coopérations territoriales

FNAU, 2017

16. French Tech Brest +, la dynamique 2015-2017

ADEUPa, 2017

17. L'alliance des territoires : penser la coopération territoriale à l'heure des réseaux ?

Benjamin Grebot - Pouvoirs locaux n°111, 2017

18. Des solidarités villes-campagnes, in
 Construire l'Europe des lieux et des liens
 38^{ème} rencontre des agences d'urbanisme

La revue urbanisme, Hors-série n°63, 2017

19. Ambitions, dynamiques, solidarités – Quelle Bretagne en 2040 : actes de la rencontre sur l'avenir des villes de Bretagne du 2 mars 2016

Agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2016

20. Contribution de l'Ouest breton au schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, collectif

(coord. ADEUPa - QCD), 2017

21. 40 ans d'aménagement en Bretagne - Carrefour des territoires Sraddet, Fédération des agences d'urbanisme et de développement de Bretagne, 2017











QUELLES COOPÉRATIONS ENTRE COLLECTIVITÉS POUR CONSTRUIRE L'AVENIR D'UN OUEST BRETON INVENTIF ET ATTRACTIF ?

Direction de la publication Benjamin Grebot

Maquette et mise en page Timothée Douy

Crédits photographiques
ADEUPa
Mathieu Le Gall - Brest métropole
CD29
Simon BOURCIER
Bernard GALERON
Padrig SICARD

Contact

contact@adeupa-brest.fr

Tirages 300 exemplaires

Dépôt légal 2º trimestre 2018

> **Réf** 18-063



AGENCE D'URBANISME DE BREST • BRETAGNE

Siège

18 rue Jean-Jaurès - 29200 BREST

Antenne Costarmoricaine

4 place du Guesclin - 22000 SAINT-BRIEUC

Tél. 02 98 33 51 71

www.adeupa-brest.fr